



SOMMATION

ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER
DE LA BROYE
ET DU NORD VAUDOIS

**par la Commune de Chavornay
pour la requalification de la RC 293 – Route de Corcelles.**

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas, sont avisés:

1. qu'un délai de 20 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

**District du Jura-Nord Vaudois
EXPROPRIÉS**

**Commune de Chavornay
Indemnités**

Djindjic Srdjan
Beauverd Jean-Marc

**Fr.
à payer
par
l'expropriant**

9'000.—
3'070.—

A charge de l'Expropriant:

12'070.—

Le 27 octobre 2023.

Le conservateur du Registre foncier: **M^{me} Gül Kaynak**